



L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

Juillet 2021



Photo: Philippe Combrousse

Maryvonne GRILLOT, accompagnée des deux maires avec lesquels elle a travaillé et de sa remplaçante, Estelle Trimaille, lors de la cérémonie organisée pour son départ en retraite.

Maryvonne a pris sa retraite le depuis le 1er juin 2020. Elle a désormais tout le loisir de se consacrer pleinement à ses proches. ainsi qu'à toutes ses passions: les archives, la généalogie, la marche...

Installée à Colombe avec Hubert en 1985 alors qu'elle était secrétaire de mairie à Corravillers et à la Rosière depuis 1983, date à laquelle elle a débuté sa carrière, Maryvonne prendra son poste à Colombe en 1995 pour ne plus le quitter. Elle a été pendant ces 25 années le premier référent de la commune, la première personne que les citoyens rencontraient en rentrant dans la mairie.

En dépit des apparences, la vie professionnelle d'une secrétaire de mairie n'est pas un long fleuve tranquille. Dans la pratique, les compétences requises dépassent largement les fonctions du secrétaire et ne se limitent pas à l'accueil téléphonique ou physique. Une secrétaire de mairie c'est d'abord la mémoire de la commune. Bien souvent les maires passent, les secrétaires restent

Maryvonne savait presque tout faire, elle était un véritable couteau Suisse, ses tâches étaient variées: gestion du personnel, état civil, gestion du cimetière et des listes électorales, préparation des scrutins, des conseils municipaux, recensement, accueil du public et j'en oublie sans doute tellement la liste est longue.

Son sens des valeurs du service public caractérise parfaitement sa personnalité. Outre ses nombreuses compétences professionnelles dont la fameuse « polyvalence », indispensable à toute secrétaire de mairie, j'ai apprécié son sens du service, son goût de l'effort et du travail bien fait, sa discrétion. J'ai apprécié la relation de confiance qui s'est instaurée entre nous, sa loyauté et son énergie au travail.

Chère Maryvonne au nom de tous nos concitoyens je tiens à te témoigner notre reconnaissance pour ce que tu as réalisé pour notre commune et nous te souhaitons une longue et heureuse retraite.

MERCI

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2021

Sur proposition du Maire, le conseil renouvelle la demande de sortie de la commune de la CCTV pour intégrer la CAV, sous réserve d'un impact financier acceptable pour la commune et les contribuables.

Après discussion, le conseil vote pour l'attribution d'un chêne pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.

Le tableau de classement de la voirie communale (qui a évolué de 9 180 m à 10 151 m ces dernières années) est mis à jour.

Le SITCOM propose l'implantation de points d'apports volontaires pour les bio-déchets. A titre d'expérience un point d'apport sera installé près des bennes à verre.

Le conseil autorise le Maire à établir des demandes de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'école, pour les travaux de sécurisation et la réfection des voiries sur le secteur d'Essernay et, enfin pour le remplacement des tampons d'assainissement dans la vallée de la Colombine.

Le conseil envisage les projets photovoltaïques suivants:

- premier projet: installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.
- Deuxième projet: implantation de panneaux photovoltaïques sur une friche située près du relais téléphonique. Ce projet, piloté par la société « Total Quadrant » serait sans engagement financier pour la commune.

Séance du 09 avril 2021

Le conseil examine et approuve le compte de gestion du budget général 2020, ainsi que le compte de gestion du budget « assainissement », puis les comptes administratifs 2020.

Le conseil approuve la proposition du Maire de maintenir les taux d'imposition de la taxe foncière au niveau de 2020.

Le maire souligne que la CCTV a voté une augmentation de 165% de sa part des impôts fonciers. (Vos délégués ont voté contre).

Le conseil examine et approuve la proposition de budget primitif 2021 et le budget primitif « assainissement » 2021.

Alyette-Jacques présente le rapport sur l'eau La nécessité d'acheter une grande quantité d'eau en raison du faible rendement de nos sources devient inquiétante.

Le point est fait sur la campagne de stérilisation des chats errants.

Séance du 11 mai 2021

Suite à l'enquête publique, le conseil donne un avis favorable au projet de déviation de la RN57.

Le conseil examine la possibilité de travaux en vue d'améliorer l'état des chemins ruraux. Dans un premier temps, la réfection va concerner le Chemin du Tacot et celui de la Combe des Serpents.

Le point est fait sur les différents travaux, en cours ou à venir: électrification, église, chêneaux de la cure, etc.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de bail avec la société maître d'œuvre du projet de « champ photovoltaïque »

Séance du 02 juillet 2021

Le conseil approuve

- La modification des statuts du SIED (Syndicat Intercommunal des Energies du Département)
- Les subventions aux associations (5000 euros) sur le budget 2021
- La demande de subvention auprès de l'état pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes
- Le renouvellement de l'offre de la carte « avantages jeunes » pour les jeunes de 11 à 18 ans
- La motion de soutien aux communes forestières concernant la modification du financement de l'ONF, envisagée par le gouvernement

En raison de l'augmentation des effectifs prévus, une classe supplémentaire est ouverte au sein du RPI Colombe-Villers. Il est décidé d'ouvrir cette classe à Villers-le-Sec.

En raison du déploiement de la fibre optique, une nouvelle armoire de raccordement sera installée à côté de celle existante.

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux, soit sur le site internet de la commune, soit au tableau d'affichage de la Mairie.

En cette période sanitaire compliquée, n'hésitez pas à faire appel à la mairie en cas de difficultés auxquelles vous pourriez être amenés à faire face.

BUDGET COMMUNAL 2021

Adopté lors du conseil municipal du 09 avril 2021

658 261 €uros

Répartis comme suit:

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Impôts	173 066 €
Taxes locales, attribution de compensation	
Dotation globale de fonctionnement Versée par l'état	19 910 €
Autres dotations et participations	31 839 €
Produits du domaine et des services Loyers, bois, locations salle des fêtes...	15 405 €
Autres ressources	1 600 €
Excédent reporté	18 399 €

TOTAL

260 219 €

DEPENSES

Dépenses de personnel	65 385 €
Charges générales Fournitures, entretien des bâtiments, assurances, téléphone, affranchissement...	96 500 €
Reversements à d'autres organismes	30 900 €
Charges financières Intérêts des emprunts	6 200 €
Subventions	5 000 €
Reversement à l'état Fond de garantie	32 752 €
Autofinancement Prélèvement pour investissement	23 482 €

TOTAL

260 219 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent reporté	10 306 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	77 875 €
Remboursement de TVA	25 000 €
Taxe d'aménagement	20 000 €
Autres subventions	91 379 €
Autofinancement Prélevé sur la section fonctionnement	23 482 €
Emprunt	150 000 €

TOTAL

398 042 €

DEPENSES

Remboursement du capital	22 625 €
Travaux et installation de voirie	179 989 €
Entretien de bâtiments, équipements (dont église 91 078 €)	179 028 €
Divers (défibrillateurs,...)	16 400 €

TOTAL

398 042 €

FISCALITE

En 2020, la Taxe d'Habitation a été supprimée pour près de 80% des foyers fiscaux, après avoir été alléguée de 30% en 2018, puis de 65% en 2019.

Pour les 20% de ménages restants, l'allégement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de Taxe d'Habitation sur sa résidence principale.

Par contre, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires sera maintenue.

Cette suppression a peu d'impact sur les finances de la commune. En compensation, la commune percevra dès cette année la part départementale de la Taxe sur le Foncier bâti.

Ainsi, le taux de Taxe Foncière qui apparaîtra sur votre feuille d'imposition sera de 34,40% correspondant à la part communale 2020 (9,92%)

additionnée de la part départementale 2020.(24,48%).

Ce nouveau taux sera neutre pour le contribuable et ne générera aucune recette supplémentaire pour la commune.

La différence entre le produit de Taxe d'Habitation « perdu » et le produit de Taxe sur le Foncier bâti départementale transféré sera reversé à l'état.



Les travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Denis de Colombe lès Vesoul ont débuté courant février 2021 pour s'achever fin juin 2021.

Il s'agissait de remettre en état l'ensemble des plâtres et des peintures d'une part, et d'autre part de refaire entièrement les installations électriques.

Le devis pour les travaux d'électricité s'élevait à 26 000 euros. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 2000 euros par le département et 10 400 euros par l'Etat.

En ce qui concerne les plâtres et peintures, les 49 900 euros

de travaux initialement prévus sont subventionnés à 40% par l'Etat soit 19.960€ dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Par ailleurs, un premier appel aux dons a été lancé auprès des particuliers par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Cette collecte a rapporté 8 750 euros. La Région a alors accordé une subvention équivalente.

Avant le début des travaux, un concert, soutenu par le CALC, a été organisé dans l'église. Cette manifestation a rapporté 622 euros.

On peut regretter, qu'aucune aide n'a été accordée par les autorités religieuses.

Hélas, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il a fallu se rendre compte que les plâtres étaient beaucoup plus détériorés que ce qui avait été initialement constaté.

Il a donc fallu accepter 14 000 euros de travaux supplémentaires.

Un nouvel appel aux dons a été lancé et a rapporté 4 500 euros.

De nouvelles subventions ont été sollicitées auprès de la région.



CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Après avoir constaté une explosion du nombre de chats errants sur les deux tiers des quartiers du village, la commune a décidé de procéder à une campagne de stérilisation des chats errants.

Pour ce faire, elle a sollicité le partenariat de l'association « 30 millions d'amis » qui participe à hauteur de 50% du coût de stérilisation.

Plusieurs bénévoles se sont mobilisés pour piéger et transporter les chats chez le vétérinaire, ainsi que les soigner pendant leur période de convalescence.

24 chats ont été traités en un mois et demi. La commune adresse un « grand merci » aux bénévoles qui ont permis la réussite de cette campagne.

Une deuxième campagne sera lancée à l'automne.

Par ailleurs, nous invitons tous les propriétaires de chats à maîtriser la reproduction de ceux-ci.

INCIVILITES

La municipalité œuvre continuellement pour faire de notre village un lieu de vie agréable et convivial.

Hélas, certaines personnes indécoutes se laissent aller à commettre différentes incivilités.

Cela peut être des papiers ou des bouteilles jetés dans la rue, des sacs de vêtements abandonnés devant la benne du « Relais », ou des tailles de végétaux que l'on retrouve dans les fossés ou le long des chemins.

Mais cela peut être aussi des travaux extérieurs bruyants qui ne respectent pas les plages horaires autorisées, des véhicules mal garés qui gênent la circulation ou des mégots de cigarettes jetés ça et là....

C'est également le problème des animaux errants. Les exemples ne manquent pas de ces gestes qui ne sont pas tous volontairement malveillants, mais qui peuvent être gênants pour l'ensemble des habitants.

Malgré les nombreux rappels faits aux propriétaires de chiens, il est dommage de constater que deux problèmes demeurent...

Le premier est dû au fait que certains chiens se promènent dans la rue, soit seuls, soit avec leurs maîtres, mais qui ne les tiennent pas en laisse. Nous rappelons que **la divagation des animaux sur la voie publique est interdite.**



Le deuxième est celui des déjections canines que l'on retrouve en de multiples endroits du village

Lors de vos promenades, le savoir-vivre veut que vous ramassiez dans un sac adéquat les déjections de votre animal. Soyez conscient que lorsque on laisse une déjection devant la porte d'un habitant, c'est comme une insulte qu'on lui adresse...

Un sens civique mieux partagé par chacun d'entre nous devrait permettre de mieux vivre ensemble.

Un autre problème est celui des bouteilles abandonnées, avec ou sans sacs devant les bennes à verre lorsqu'elles sont pleines (et même lorsqu'elles ne le sont pas...).

Si les bennes sont pleines, soit vous revenez plus tard soit vous pouvez les déposer dans le bac d'une autre commune.



Ce sont les agents communaux ou les conseillers qui doivent gérer ces bouteilles et chacun a d'autres tâches plus utiles à accomplir !!!



ESSERNAY FAIT PEAU NEUVE !

Après les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Essernay, il s'est avéré indispensable de reprendre la voirie.

La réalisation des enfouissements des lignes est terminée, il ne reste qu'à supprimer les poteaux bétons et les fils aériens

Pour réaliser ces enfouissements, il a fallu bien sûr creuser des tranchées dans les rues, qui se sont trouvées, de ce fait, bien endommagées.

Les travaux sont en cours et devraient se terminer à la fin de l'été



CARTES JEUNES

Comme chaque année, la commune offre la « Carte Jeune » à tous les collégiens et lycéens de Colombe, âgés de 12 à 18 ans.

Tous les jeunes concernés doivent se faire connaître en Mairie, aux heures d'ouverture avant le 30 juillet 2021.



En cette fin d'année scolaire plusieurs activités ont été proposées aux jeunes écoliers du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Colombe-les-Vesoul et Villers-le-sec.



Activité Cirque

Activité cirque.

Les trois classes du RPI se sont rendues les 14, 15 et 18 juin à Cirq'évasion, situé sur la place du Super U à Vesoul pour y découvrir des activités de jonglage, d'équilibre, de coordination... Cerceau suspendu, trapèze, fil de fer, jonglage avec des foulards...étaient au programme des activités.

Petits et grands se sont initiés aux arts du cirque et ont pris un plaisir fou à partager ces moments tous ensemble

Activité handball.

Les grands du RPI ont pu participer à des ateliers « Handball » proposées en partenariat avec le club de Vesoul, le CSV70. Ils ont découvert des activités de parcours, de relais et de matchs en équipe.



Activité Poésie

Activité poésie.

Angèle Casanova, poétesse belfortaine, est intervenue dans les trois classes du RPI.

Les élèves ont découvert la création artistique autour de thèmes liés à la nature: les animaux, les arbres et la forêt, les cabanes et le bois.

Les enseignantes et les coordinatrices des bibliothèques avaient travaillé en amont avec les élèves afin d'articuler ce projet avec les autres activités pédagogiques.

Activité rando.

Enfin, pour profiter de cette fin d'année en extérieur, les CE2, CM1, CM2 de Colombe ont organisé deux randonnées pédestres.

Edith LATASSE, bénévole au sein de la bibliothèque de Colombe, a proposé aux enfants une balade contée autour du thème de l'arbre. Les enfants y ont découvert l'importance de préserver la nature et en particulier les arbres, fondamentaux dans l'équilibre de notre écosystème.



Activité Rando

FLEURISSEMENT

Des jardinières et des pots colorés ont été installés dans différents endroits du village. Des végétaux y ont été installés par des conseillers, malgré une météo capricieuse.

D'autre part, dans la grande rue, plusieurs arbres en mauvais état ont dû être arrachés. Ils seront remplacés par des massifs buissonneux.

Bien sûr, nous espérons que tous ces végétaux vont pouvoir se développer de manière harmonieuse.

La météo jouera son rôle, et des conseillers volontaires assureront les tâches d'arrosage.

Par ailleurs, des fleurs annuelles ont été plantées dans les auges à Essernay et dans les bacs autour du monument aux morts.

Toutes ces plantations et ces fleurs font partie des efforts visant à faire de Colombe un village agréable.

Et nous espérons que tous les habitants apprécient ces actions.



Des plantations assurées par des volontaires frigorifiés

AGENDA

Fête nationale:

Mercredi 14 juillet à 11 h, à la salle des fêtes, apéritif offert par la commune suivi d'un repas tiré du sac. (barbecues à disposition)
Après-midi jeux si la météo le permet.

Concert:

Les conditions sanitaires ont conduit le CALC à modifier l'organisation du concert sur le terrain de foot. Les informations ont été distribuées aux habitants.

Séance de cinéma en plein air:

Organisée par le CALC le mardi 17 août.

Vide-greniers:

Il sera organisé par le CALC dans les rues du village, le dimanche 29 août.

Trail de la Colombine:

Le CALC organisera le Trail dans la soirée du 25 septembre.

Bien entendu, le mode d'organisation de ces différentes manifestations continuera à être soumis à l'évolution des conditions sanitaires.

Il faut espérer que tout se passera bien et que nous allons tous retrouver cette joie du « vivre ensemble »

BREVES

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Ouverture au public:

Lundi et mardi 2
14 h 00 à 18 h 00

Jeudi et vendredi :
09 h 00 à 12 h 00

Permanences des élus

Mardi : 18 h 30 à 20 h 00

Samedi : 10 h 30 à 11 h 30

TENNIS

Les adhésions au tennis sont annuelles.

Elles sont à renouveler, depuis le 01 janvier au prix de 5€ par joueur.

Inscription auprès de:
Michel FLORENTIN
06 70 35 21 57

DÉCHETTERIE DE QUINCEY

HORAIRES D'ETE

Du mardi au vendredi:

De 8 h 30 à 12 h 00

De 14 h 00 à 18 h 00

Samedi

De 8h30 à 12h00

De 14h00 à 17h30

Fermé lundi et dimanche